

Classes de 4^e et 3^e, Lycées, Enseignement supérieur,
de France et de l'Union européenne



Classes de 4^e et 3^e

Que penseriez-vous d'une unique délégation de l'Union européenne aux Jeux Olympiques, au lieu de 27 équipes nationales ?

Justifiez votre opinion.

Votre avis sera exposé sur 4 pages au maximum, format A4, manuscrites ou dactylographiées (Police 12, Times New Roman).

D'éventuelles illustrations sont admises, sous réserve de ne pas dépasser l'équivalent d'une page

Classes des Lycées, Post-Baccalauréat, BTS et Universités

Quelles solutions et quels moyens proposez-vous pour accroître la participation aux élections européennes ?

Votre contribution peut prendre une forme littéraire, artistique et/ou numérique (diaporama)

Votre texte, présenté sur 5 pages au maximum, format A4, dactylographié (police 12 Times New Roman).

D'éventuelles illustrations sont admises, sous réserve de ne pas dépasser l'équivalent d'une page. Si vous optez pour une présentation sous diaporama, celui-ci comportera un maximum de 15 diapositives.

INFORMATIONS PRATIQUES

- ⇒ Les travaux, rédigés en français, devront être réalisés individuellement ou par groupes de deux élèves au maximum
- ⇒ Ils pourront être présentés sur papier ou sur support informatique (.doc, .ppt, .pdf, .jpg).
- ⇒ L'identité et la classe des participants, le nom et les coordonnées de l'établissement, la signature et, si possible, l'adresse de messagerie du professeur y figureront de façon lisible.
- ⇒ Les 5 meilleurs travaux de chaque classe seront adressés **exclusivement** à la section départementale de l'AMOPA à la date et adresse figurant dans les encadrés ci-dessous ou sur le site internet www.amopa.fr/rubrique concours, **à partir du mois de novembre 2023**
- ⇒ Les jurys départementaux transmettront, **de préférence par voie informatique**, les deux meilleures productions par niveau à amopadubs@yahoo.fr ou à la Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté, 26 rue de la République 25000 Besançon, pour la désignation des lauréats nationaux. :

Date limite de réception des dossiers :

17 février 2024

Nom et adresse postale et électronique:

**section AMOPA de Seine-Maritime
à l'attention de Madame Debru
6 rue de Seille - 76000 ROUEN**

Les lauréats nationaux seront récompensés par des séjours à Strasbourg, en mai/juin 2024 avec visites/découvertes des Institutions européennes. Pour tout renseignement contacter amopadubs@yahoo.fr

